

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 22 mars 2022

**Réponse à l'Appel à
projets - Dotation de
Soutien à**

**l'Investissement
Local (DSIL) - Année
2022 : Acquisitions
foncières pour la
réalisation d'un
collège sur la
commune de Saint-
Cergues**

Convocation du : 16 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

N° BC_2022_0039

Excusés :

Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-5 de son annexe,

Vu la circulaire « Appel à projets 2022 » diffusée par le Préfet de la Haute-Savoie le 10 février 2022 concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) – Appel à projets année 2022,

Le département de la Haute-Savoie est extrêmement dynamique et attire chaque année environ 7 000 nouveaux habitants. De ce fait, les effectifs d'élèves sont en constante progression, avec dans certains cas, des établissements fonctionnent au-delà de leur capacité. L'Agglomération d'Annemasse est particulièrement impactée par ce pic démographique. Le département de la Haute-Savoie a, de ce fait, décidé de construire un sixième collège sur le territoire de l'agglomération, sur la commune de Saint-Cergues, au sud de la RD15, au niveau de la Route du Bourgeau.

Ce nouveau collège, d'une capacité d'environ 750 élèves, proposera 25 classes, avec notamment une classe ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire) et une classe SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté). Organisé sur 3 niveaux, il répondra à des objectifs de performance énergétique au-delà de la réglementation actuelle. Il représentera une surface de 10 600 m² dont 2 500 m² dédiés aux équipements sportifs couverts.

Le département est le maître d'ouvrage de cette opération dans le cadre de l'exercice de ses compétences. A ce titre, il en assure la construction, l'équipement et le fonctionnement. Annemasse Agglo intervient pour l'acquisition du foncier et la cession de ce dernier au département.

Le coût des acquisitions foncières pour Annemasse Agglo s'élève à 2 297 206 € TTC (estimation établie en décembre 2021).

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC		
Acquisitions foncières	2 297 206 €	CD74	600 000 €	26 %
		ETAT (DSIL)	200 000 €	9 %
		Annemasse Agglo	1 497 206 €	65 %
TOTAL	2 297 206 €	TOTAL	2 297 206 €	100 %

Le montant de Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) sollicité est de 200 000 €, soit 9 % du coût global du projet. Le taux de subvention applicable pour la DSIL est de 20 % du coût du projet plafonné à 1 million d'euros, conformément aux dispositions prévues à l'appel à projets « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) » 2022.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2022 via l'Appel à projets 2022, pour les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation d'un collège sur la commune de Saint-Cergues.

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document en lien avec la réponse à cet appel à projets.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 23/03/2022
Qualité : Agglo - DGS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

OBJET :

Séance du : 22 mars 2022

Dotation de Soutien à Convocation du : 16 mars 2022

**l'Investissement
Local (DSIL) - Année
2022 - Rénovation
d'équipements
publics : toiture du
gymnase Jacques
Balmat**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

N° BC_2022_0040

Excusés :

Christian DUPESSEY, Louiza LOUNIS, Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-5 de son annexe,

Vu la circulaire « Appel à projets 2022 » diffusée par le Préfet de la Haute-Savoie le 10 février 2022 concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) – Appel à projets année 2022,

Annemasse Agglo gère 8 gymnases sur son territoire. Ils sont utilisés par différents groupes scolaires mais également mis à disposition gratuitement aux nombreuses associations sportives de l'agglomération.

Des travaux de rénovation de la toiture du gymnase « Jacques Balmat » vont être réalisés en 2022. Le programme de travaux comprend la rénovation des verrières existantes, à la suite d'infiltrations récurrentes depuis des années. De manière indirecte, ces travaux permettront au bâtiment de gagner en efficacité énergétique.

Les réfections sont estimées à hauteur de 348 017,50 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Dépenses H.T		Recettes H.T		
Travaux gymnase Jacques Balmat	348 017,50 €	Etat (DSIL)	69 603,50 €	20 %
		Annemasse Agglo	278 414,00 €	80 %
TOTAL	348 017,50 €	TOTAL	348 017,50 €	100 %

Le montant de Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local sollicité est de 69 603,50 €, soit 20 % du coût global du projet, conformément aux dispositions prévues à l'Appel à projets « Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) » - Appel à projets 2022.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER le Président ou son représentant à solliciter de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local via l'appel à projets 2022 pour la réfection de la toiture du gymnase « Jacques Balmat »

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tout document en lien avec la réponse à cet appel à projets.

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
Date : 23/03/2022
Qualité : Agglo - DGS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.